Nations Unies DP/DCP/SLV/3*

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Distr. générale
27 août 2015
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2015
31 août – 4 septembre 2015, New York
Point 5 de l'ordre du jour provisoire
Programme des pays et questions connexes

Descriptif de programme de pays pour El Salvador (2016-2020)

Table des matières

Page

I. Considérations générales 2
II. Priorités du programme et partenariats 5
III. Administration du programme et gestion des risques 8
IV. Suivi et évaluation 9
Annexe
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour El Salvador (2016-2020) 11

* Nouveau tirage pour raisons techniques (10 août 2015).

15-10698* (F) 070815 100815

Merci de recycler

I. Considérations générales

1. Dans les années 1980, El Salvador était en proie à un conflit armé et les libertés politiques étaient minimes. Aujourd'hui, la démocratie y a pris racine. Ces dernières années, des élections pacifiques ont permis l'alternance du pouvoir et les mécanismes favorisant la participation des citoyens se sont améliorés. Lors des élections présidentielles de 2014, le taux de participation approchait 60 %[1]. Toutefois El Salvador demeure plus divisé, sur le plan idéologique, que les autres pays d'Amérique latine[2], ce qui fait qu'il lui est difficile de parvenir à des accords nationaux sur des politiques publiques essentielles au développement humain. En outre, les taux de représentation aux postes de décision restent faibles pour certains groupes, en particulier les femmes, qui compte pour 27 % des parlementaires, 11 % des maires et 33 % des juges de la Cour suprême.

2. Grâce à de nouvelles politiques sociales, El Salvador a fait des progrès considérables dans la réduction de la pauvreté. En 2013, la part de ménages à faible revenu était de 29,6 % (26,2 % dans les villes et 36 % dans les zones rurales)[3] alors qu'elle avoisinait les 40 % les années précédentes (2008 et 2011). Toutefois, des formes de pauvreté qui ralentissent le développement humain et restreignent les droits et les possibilités de la population de participer à la vie de la société ont gagné du terrain. À l'échelle nationale, 83,5 % des ménages ont des difficultés en rapport avec l'éducation (absentéisme scolaire, retards d'apprentissage, encadrement de la petite enfance inadapté et niveau d'instruction insuffisant chez les adultes); 52,2 % ont de mauvaises conditions de logement; 78,7 % sont comptent au moins un membre éprouvant des difficultés en matière d'emploi (chômage, chômage partiel, emploi précaire, absence de sécurité sociale ou enfants qui travaillent); 64,3 % accèdent difficilement aux soins de santé et, aux services de base et risquent l'insécurité alimentaire; et 76,1 % vivent dans des conditions inadaptées (manque d'espaces récréatifs, risques liés à l'environnement, à la criminalité et à l'insécurité). Ces chiffres varient grandement selon le sexe, l'âge et la situation géographique, les femmes, les enfants et les jeunes des zones rurales étant les plus défavorisés. En adoptant une approche multidimensionnelle de la mesure de la pauvreté les récents gouvernements se sont montrés déterminés à surmonter la pauvreté et l'inégalité structurelles.

3. La difficulté de trouver un emploi ou des moyens de subsistance durables est l'un des problèmes qui touchent le plus de Salvadoriens. Seul un travailleur sur quatre a un emploi décent[4]. Les femmes et les jeunes sont peu représentés sur le marché du travail et ont du mal à trouver des emplois à temps plein : le taux de participation des femmes à la vie économique du pays est de 49 % contre 81 % pour les hommes et les tâches ménagères continuent de constituer le principal obstacle au travail rémunéré des femmes. Dans les zones rurales, le taux d'emplois décents est de seulement 7,5 % et la sécurité sociale est généralement limitée. Ces problèmes sont notamment dus à des décennies de croissance économique lente et à des politiques économiques qui, en plus d'être déconnectées des politiques sociales, encouragent la consommation et les importations plutôt que l'investissement, la

[1] Tribunal électoral suprême, 2014.
[2] *Project of Latin American Parliamentary Elites*, 2012 et *Latin American Public Opinion Project*, 2012.
[3] Direction générale des statistiques et des recensements, 2013.
[4] Organisation internationale du Travail et PNUD, 2014

production locale et la protection de l'environnement. Aujourd'hui, El Salvador se trouve face à un défi de taille : transformer son économie afin de promouvoir la création d'emplois décents, de développer son capital humains et de garantir aux citoyens la jouissance de leurs droits.

4. La vulnérabilité du pays face aux catastrophes naturelles aux effets des changements climatiques sont des contraintes objectives qui empêchent le pays d'assurer à la population la pleine jouissance de ses droits. En effet, El Salvador subit fréquemment des pertes humaines, matérielles et économiques considérables dont il doit s'efforcer de se relever. Entre 1980 et 2012, il a subi en moyenne 1,5 catastrophe naturelle par an, essuyant des pertes annuelles estimées à 470 millions de dollars, soit plus de 2 % du produit intérieur brut et environ 15 % de la formation brute de capital. Entre 1990 et 2011, parmi les 16 pays de la région, El Salvador est celui qui a subi le plus de pertes et de dégâts[5]. En termes de pertes humaines et économiques, il se classait douzième sur 161 pays[6].

5. El Salvador est l'un des pays les plus violents du monde, comme en témoignent les taux élevés d'homicides. Depuis 2009, l'insécurité est la principale préoccupation de la population[7]. En 2014, il y a eu 61 morts violentes pour 100 000 habitants, plus de deux fois la moyenne de l'Amérique latine et près de dix fois la moyenne mondiale. Ces dernières années, les taux d'homicides ont connu des fluctuations liées à une trêve conclue entre les gangs et à des possibilités de négociations entre ceux-ci. Toutefois, les taux d'homicides chez les hommes jeunes demeurent élevés, tout comme demeurent généralisées diverses formes de violence invisible et persistante à l'égard des femmes (ainsi, près de 90 % des victimes d'agressions sexuelles et de la violence familiale sont des femmes). La fréquence d'autres délits, l'extorsion par exemple, s'est accrue, sans que l'on sache encore ce qu'en seront les conséquences économiques.

6. La pauvreté, les disparités et la vulnérabilité, inscrites dans un contexte d'inégalité et d'exclusion, contribuent non seulement à la violence, mais aussi au déplacement et à la migration de personnes à la recherche d'une vie plus sûre et plus stable. En 2014, la situation des enfants migrants non accompagnés est redevenue un grave problème.

7. Un des grands problèmes de développement d'El Salvador est donc la persistance d'un nombre élevé personnes qui ne peuvent exercer pleinement leurs droits de mener une vie décente, productive et harmonieuse. Outre que beaucoup ne peuvent obtenir certains produits et services de base (nourriture, éducation, santé, logement, sécurité et loisirs), il y a d'énormes disparités, les habitants des zones rurales et des bidonvilles urbains, ainsi que les femmes et les jeunes, étant particulièrement défavorisés. Il faut donc que soient élaborées et appliquées des politiques publiques mieux intégrées fondées sur la solidarité, l'égalité et les droits, tenant compte de la problématique hommes-femmes et ayant pour objet de renforcer les capacités des individus tout au long de leur vie, ainsi que de réduire la vulnérabilité économique et environnementale. Pour ce faire, il est nécessaire d'arriver à des accords politiques et à un consensus national. Il est également nécessaire de renforcer les capacités d'application à l'échelle locale des politiques

[5] Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe et Corporation OSSO, 2013.
[6] Indice 2015 des risques climatiques mondiaux.
[7] Instituto Universitario de Opinión Pública, 2014.

publiques qui cadrent avec un développement humain durable. Enfin, il faudra se pencher sur les facteurs culturels qui sont à l'origine de la discrimination, de l'exclusion et de la violence.

8. Dans le cadre du programme de pays 2012-2015, le PNUD a contribué à consolider la démocratie électorale et à accroître la participation aux élections, ainsi qu'au dialogue politique. Il a soutenu l'introduction d'un système de quotas de femmes aux postes à responsabilités en encourageant des réformes législatives et un débat public. En outre, il a aidé à accroître les taux de participation électorale en renforçant les moyens dont disposait le Tribunal électoral suprême pour mettre en œuvre un système de vote par correspondance et de vote des Salvadoriens résidant à l'étranger. Toutefois, lors des élections parlementaires et municipales de 2015, le Tribunal a communiqué les résultats avec 25 jours de retard, ce qui indique que l'institution doit encore être renforcée.

9. Le PNUD a également contribué à la réduction de la pauvreté en offrant un appui à la contextualisation et l'institutionnalisation d'un système de mesure de la pauvreté multidimensionnelle, en élargissant la portée des programmes de réduction de la pauvreté menés par le Gouvernement et en améliorant les volets de ces programmes axés sur la génération de revenus. Ces réalisations ont été possibles grâce à un travail de sensibilisation, de gestion des connaissances et de renforcement des capacités institutionnelles, ainsi qu'à un appui à la mise en œuvre des projets.

10. Le PNUD a promu le dialogue politique, considérée comme un bon moyen de définir les priorités nationales et de rapprocher des parties prenantes de sorte qu'elles puissent parvenir à des accords sur les priorités, les moyens d'action et les politiques à suivre. Il a joué un rôle essentiel de facilitateur, de point de référence technique et de promoteur de l'acquisition des connaissances nécessaires à la tenue de débats éclairés. Si dans le passé il se limitait à soutenir des projets précis (appui au groupe des députées, élaboration du rapport sur le développement humain, analyse politique, réalisation d'études prospectives, etc.) qui reposaient principalement de la participation de l'élite, de récentes expériences telles que la collaboration avec le Conseil national pour la sécurité et la coexistence des citoyens ont montré qu'il était utile de travailler avec d'autres parties prenantes (par exemple les églises, le secteur privé et les médias), des groupes généralement marginalisés (tels que les jeunes, les femmes, les populations autochtones et la communauté lesbienne, gay, bisexuelle, transsexuelle et intersexuelle) et les citoyens en général. Impliquer les organes de décision a également aidé à garantir la coordination et la viabilité de la concertation, notamment le Dialogue entre les parties.

11. Des évaluations internes et externes du programme ont montré qu'il fallait que le bureau de pays redouble d'efforts pour tenir systématiquement compte des questions de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes et projets[8]. Elles ont également montré que le PNUD devrait coordonner l'action menées dans le cadre de tous les projets sur les plans de l'élaboration des politiques, de la sensibilisation, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles en matière de développement.

[8] Programme « label égalité des sexes » du PNUD, 2013 et 2014.

II. Priorités du programme et partenariats

12. Le programme de la période 2016-2020 , axé sur quatre priorités, a pour objet de mettre en évidence et de faire respecter les droits sociaux, économiques, civils, politiques, culturels et environnementaux des Salvadoriens.

Accès universel et équitable aux biens et services de base

13. Le PNUD aidera le gouvernement à élargir l'accès aux services de base pour assurer une couverture universelle. Il proposera une stratégie de renforcement des capacités nationales de planification, de financement et de concrétisation des investissements sociaux et publics ainsi que pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques nationales et locales. Il encouragera en particulier l'introduction d'indicateurs à l'échelle municipale, sous-régionale et régionale, notamment l'indice de pauvreté multidimensionnelle. Il continuera de soutenir les projets d'infrastructure sociale de sorte que les services de base puissent être fournis dans les zones habituellement exclues (zones rurales et zones urbaines marginalisées) et de promouvoir l'institutionnalisation des politiques d'investissement public et la compétitivité.

14. En matière de soins de santé, le PNUD soutiendra la décentralisation des services et la mise en place de dispositifs locaux pour la prévention des maladies et le traitement des malades. Vu l'insécurité généralisée, il élaborera une stratégie visant à renforcer les capacités à différents niveaux afin que les systèmes locaux de gestion de la sécurité des citoyens puissent être renforcés, de même que la résilience sociale, et qu'une aide soit apportée aux groupes de population les plus vulnérables face à la violence et à la criminalité (notamment les femmes et les jeunes); à permette l'application à plus grande échelle des bonnes pratiques de prévention locale; à établir des mécanismes de coordination entre les différents secteurs et territoires; à promouvoir la prise de décisions éclairées et fondées sur l'analyse des faits; et à favoriser l'élaboration de politiques qui garantissent une prise en charge et une protection totales des victimes de violence, une attention particulière étant prêtée à la création et la mise en place de mécanismes facilitant le recours à la justice, particulièrement pour les femmes.

Emplois décents et moyens de subsistance durables

15. Le PNUD contribuera à la création de moyens permettant d'avancer vers le développement humain durable et à la mise en place de solutions facilitant l'accès aux énergies durables et efficientes, ainsi que leur utilisation optimale. À cette fin, il encouragera le développement de l'économie locale et renforcera les capacités dont disposent les institutions nationales et les unités économiques pour favoriser la création d'emplois décents. Les efforts se concentreront sur l'accroissement des perspectives d'emploi des femmes et des jeunes en situation de pauvreté, d'exclusion ou de précarité d'emploi; les petits exploitants agricoles; les entreprises dirigées par des femmes; les populations autochtones; et les collectivités touchées par la migration. Le PNUD recommandera des politiques; poursuivra ses projets de développement des capacités à différents niveaux; renforcera les liens productifs entre les différentes unités et les différents secteurs économiques; et contribuera à la coordination des acteurs à l'échelle locale. L'accent sera mis sur la promotion des chaînes de valorisation, la préservation et la gestion des ressources naturelles, de la biodiversité et des biens et services fournis par les écosystèmes (terrestres et marins,

notamment les mangroves) afin de réduire la vulnérabilité socio-économique et environnementale et de créer des emplois. Le PNUD soutiendra également les efforts de dialogue visant à trouver des accords nationaux concernant les stratégies visant à créer des emplois décents et des moyens de subsistance durables.

Consensus de base garantissant aux Salvadoriens le plein exercice de leurs droits

16. Le PNUD renforcera sa stratégie de promotion du dialogue, moyen de consolider la démocratie et de favoriser le consensus concernant les priorités du pays, dont les questions suscitées par le processus de consultation relatif au programme pour l'après-2015 : a) la sécurité; b) l'éducation; c) l'emploi, l'investissement public et la productivité; et d) la protection de l'environnement à long terme et la vulnérabilité environnementale. Il gardera son rôle de secrétariat technique du Conseil national pour la sécurité et la coexistence des citoyens et du Conseil national pour l'éducation; soutiendra la création de nouveaux espaces de dialogue; veillera à la participation et la représentation des groupes généralement exclus, notamment les femmes et les jeunes; et encouragera la création d'un cadre institutionnel favorisant l'engagement politique et citoyen. L'accent sera mis sur l'innovation et l'échange continu de bonnes pratiques dégagées de divers dialogues nationaux et internationaux.

17. La consolidation du dialogue entre les partis politiques favorisera la conclusion d'accords durables. Outre l'attention portée à la participation des femmes à la vie politique, le PNUD mettra ses travaux de recherche et ses connaissances (par exemple les rapports sur le développement humain et les analyses prospectives de la situation du pays) à la disposition des participants aux processus de dialogue, réaffirmant ainsi son rôle de premier plan en matière d'appui à l'élaboration des politiques. Il favorisera de la sorte la prise en compte systématique des questions des droits de l'homme, du développement humain durable et de l'égalité des sexes tout en créant des synergies entre les domaines d'activités du programme et en optimisant les résultats sur le plan de la qualité des politiques publiques. Il renforcera les capacités dont dispose le pays pour favoriser la diffusion de l'information et la transparence, lutter contre la corruption, faire respecter le principe de responsabilité et, globalement, permettre aux citoyens d'exercer leurs droits.

Résilience face aux catastrophes naturelles

18. Le PNUD s'emploiera à promouvoir des modèles de développement urbain durable et, partant, favorisera la réduction des risques de catastrophe, la gouvernance en matière de changements climatiques, l'adoption de stratégies de relèvement post-catastrophe et l'intégration des questions de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques dans les programmes de développement nationaux et locaux. Une stratégie de gestion des connaissances véhiculera une vue d'ensemble des liens entre l'urbanisation, l'environnement, les changements climatiques, la réduction des risques de catastrophe, relèvement post-catastrophe et le développement humain; elle mettra en évidence les zones et populations les plus vulnérables, favorisera la généralisation des méthodes et pratiques éprouvées et facilitera la prise de décisions (Conseil de la viabilité environnementale, Instance permanente sur la vulnérabilité, etc.). Se fondant sur les enseignements tirés des efforts de de coordination menés aux

différents niveaux (national et local), le PNUD continuera d'appliquer sa stratégie de renforcement des capacités institutionnelles d'élaboration, d'application et d'exécution de programmes et politiques de réduction des risques de catastrophe et de promouvoir l'adoption de mesures intégrées de renforcement de la résilience des populations exposées, en particulier les populations qui vivent dans des zones vulnérables (zones côtières, humides, urbaines et périurbaines). Dans le cadre de l'élaboration, de la mise en œuvre et de la coordination des politiques, des programmes et des activités de réduction des risques de catastrophe, ainsi que du dialogue s'y rapportant, il sera tenu compte de la nécessité de donner aux femmes vivant en zone rurale ou appartenant à des groupes autochtones la possibilité de jouer un rôle, y compris à des fonctions de direction.

19. Les quatre priorités susmentionnées s'articulent avec les priorités nationales arrêtées par le Gouvernement dans son programme de développement quinquennal (2014-2019). Elles sont également alignées sur les objectifs 3, 1, 2 et 5, respectivement, du plan stratégique du PNUD (2014-2017), et avec les réalisations 1, 2, 3 et 4 du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Enfin, elles sont liées à la Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes (2014-2017) du PNUD, au programme pour l'après 2015 et aux objectifs de développement durable.

20. Le PNUD a créé un large réseau de partenariats avec les parties prenantes nationales et internationales, notamment les organes des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, le Ministère public, les municipalités, les autres organismes des Nations Unies, les institutions et les fonds multilatéraux de développement, les universités, la société civile, les syndicats et le secteur privé. Le programme de pays consolidera et élargira ces partenariats, compte tenu des avantages comparatifs de chacun des membres, créera des synergies autour des quatre priorités susmentionnées et accroîtra l'efficacité de l'aide. Le PNUD compte exploiter les relations entre homologues en soutenant le dialogue amorcé par le Gouvernement. Il soutiendra la demande d'adhésion d'El Salvador à l'*Oxford Multidimensional Poverty Peer Network,* adhésion qui favoriserait la conclusion d'accords de coopération avec d'autres pays qui mesurent la pauvreté multidimensionnelle (la Colombie, l'Équateur et le Mexique); encouragera les échanges avec le Mexique et l'Uruguay, entre autres, pour contribuer au renforcement des capacités dont dispose l'État pour faire des études spécialisées sur les changements climatiques; favorisera le renforcement de la coopération entre les États d'Amérique centrale concernant la gestion de l'eau et établira de nouveaux partenariats avec des centres spécialisés dans l'administration publique. Il élaborera une stratégie de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire afin que les échanges soient institutionnalisés et coordonnés et que les sources de financement se diversifient. En outre, il réexaminera ses stratégies de partenariat avec : a) le secteur privé, afin d'encourager les initiatives d'intérêts communs (partenariats entre les secteurs privé et public et responsabilité sociale des entreprises) et de renforcer l'engagement en faveur de la création d'emplois décents et de moyens de subsistance durables; b) les parties prenantes locales, afin de faciliter la coordination et la mise en œuvre des politiques et des programmes; c) les bénéficiaires et les groupes généralement exclus, afin d'accroître le taux de participation des citoyens et de renforcer le rôle des citoyens dans l'application des lois; d) le Système d'intégration de l'Amérique centrale, afin de favoriser le développement dans la région. Enfin, dans le cadre de la collaboration interinstitutions, le PNUD continuera d'encourager la programmation

conjointe et de consolider l'initiative Unis dans l'action, ainsi que les directives opérationnelles qui la régissent.

III. Administration du programme et gestion des risques

21. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La manière dont les directeurs de programme au niveau du pays, de la région et du siège doivent rendre compte des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes.

22. Les principaux risques sont liés aux divisions politiques, à l'insécurité, à la situation budgétaire et à la vulnérabilité aux catastrophes naturelles. Dans le domaine de l'administration, les activités comprendront la promotion de la coopération là où elle favorisera la viabilité des politiques, la participation des citoyens et un suivi actif des conditions sociales. L'adoption de stratégies flexibles et le renforcement des stratégies de développement des partenaires devraient y contribuer. Des travaux d'analyse concernant les capacités des partenaires, ainsi que les risques de catastrophe naturelle et les conséquences qu'aurait une catastrophe, fondés sur diverses évaluations, études et données internes permettront d'obtenir des informations en retour sur le programme et d'agir en temps utile pour atténuer les risques se rapportant à la situation budgétaire, à l'environnement et à la viabilité des conditions sociales.

23. Étant donné qu'El Salvador est un pays à revenu intermédiaire, la disponibilité des ressources externes est l'une à des principales conditions du succès du programme. Le PNUD poursuivra ses efforts de mobilisation de ressources avec le Gouvernement en s'appuyant sur sa réputation d'organisme légitime, transparent et neutre. Ces efforts seront accompagnés d'une coopération Sud-Sud et de nouvelles sources de financement. Le PNUD s'efforcera d'étendre le portefeuille de projets à des projets faisant intervenir plusieurs parties prenantes, grâce à des partenariats avec le secteur privé et d'autres partenaires de développement. Il renforcera sa collaboration stratégique avec le Gouvernement grâce à des projets tels que le rapport national sur le développement humain et le projet région Analyse politique et études prospectives, ainsi que grâce au dialogue politique. En outre, des projets et activités de qualité conduiront à une meilleure gestion axée sur les résultats. Pour que des synergies se créent, la gestion du portefeuille de projets sera fondée sur une approche intégrée.

24. La mise en œuvre de programmes se fera selon les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, garantissant une base solide pour la gestion et la limitation des risques afférents à ces programmes. Les comités directeurs des projets continueront d'offrir des mécanismes participatifs avec l'aide du Gouvernement et des représentants des parties prenantes dans la prise de décision et l'appropriation des résultats.

25. Le programme sera mis en œuvre à l'échelle nationale. Le Ministère des affaires étrangères assurera la coordination avec le PNUD. Toutes les activités

seront menées en coordination avec le secrétariat à la planification technique de la Présidence. Conformément au plan national pour une coordination efficace[9], le PNUD soutiendra l'adhésion totale à l'initiative Unis dans l'action et aux consignes opérationnelles la régissant et s'emploiera à mieux se coordonner avec les autres partenaires de développement. Il continuera d'encourager l'appropriation et la direction nationales, en mettant l'accent sur la réalisation par des moyens nationaux. Les organisations de la société civile participeront en fonction de leurs avantages comparatifs. Afin de garantir des résultats viables en cas de conflit ou de catastrophe naturelle, ou lorsque la neutralité sera requise pour la mise en œuvre d'un projet sensible, le PNUD pourra recourir à l'exécution directe d'un projet. Dans le cadre de son mandat et conformément aux politiques et procédures existantes, le PNUD pourra apporter un appui budgétaire direct.

26. Le PNUD continuera de participer aux interventions d'urgence en coordination avec les autres membres du système des Nations Unies. En outre, sur demande du Gouvernement, les politiques et procédures accélérées du PNUD pourront être appliquées.

27. Le PNUD adoptera la politique harmonisée concernant les transferts de fonds. Il fondera ses mécanismes de gestion sur des évaluations des capacités destinées à déterminer dans quels domaines il serait bon de renforcer les capacités de ses partenaires, d'améliorer l'efficience, de et de réduire les risques fiduciaires et les risques de gestion.

IV. Suivi et évaluation

28. Aux fins d'un alignement maximal sur le plan stratégique du PNUD, le PNUAD et les priorités nationales, le programme de pays fera l'objet d'un suivi fondé sur une série d'indicateurs ventilés par sexe et selon d'autres variables, selon le cas. L'évaluation et le contrôle du programme seront menés en étroite collaboration avec le Gouvernement. Dans le cadre de l'initiative Unis dans l'action, le PNUD participera au suivi et à l'analyse des progrès accomplis, des facteurs favorables et des risques, des enseignements, des partenariats et des stratégies de mobilisation des ressources, et coordonnera ces activités. Il soutiendra l'élaboration d'indices et de méthodes de collecte de données pour le suivi des indicateurs définis dans le plan de suivi et d'évaluation, conformément au PNUAD et au descriptif de programme de pays. Les données proviendront de sources nationales (direction nationale des statistiques et des recensements et rapports et bases de données des ministères compétents et des organes sectoriels) et, si nécessaire, d'autres sources nationales et internationales.

29. En coordination avec les autres organismes des Nations Unies et d'autres partenaires de développement, le PNUD aidera les institutions nationales à élaborer des bases de données en renforçant leurs capacités de suivi, d'évaluation et d'analyse et en encourageant le pays à systématiser l'utilisation des données dans les processus de prise de décisions.

30. Vu la nécessité d'améliorer les capacités de suivi et d'évaluation du programme, des mesures durables seront appliquées afin de renforcer les capacités du bureau de pays et des entités partenaires; les outils de gestion de l'information

[9] Ministère des affaires étrangères, 2012.

seront améliorés et diversifiés et les mesures visant à assurer la qualité des données seront renforcées, de même que l'analyse des capacités aux fins de la prise de décisions. Les progrès des projets seront suivis par les comités de gestion des projets, comprenant des partenaires et des bénéficiaires. Compte tenu des principales caractéristiques des projets et des risquent qu'ils présentent, les outils de validation des données provenant des plans de travail, des rapports d'activités et d'autres documents seront utilisés; des visites seront effectuées sur le terrain, des groupes de discussion seront constitués, et des enquêtes succinctes et des contrôles ponctuels seront faits; pour chaque projet, il sera prévu un budget raisonnable au titre du suivi et de l'évaluation. Des examens trimestriels et annuels des projets serviront de points de départ à l'élaboration des rapports sur à la contribution du PNUD à la concrétisation des réalisations prévues dans le PNUAD.

31. En tout temps, le PNUD sera responsable de sa contribution à la réalisation des objectifs de développement énoncés dans le programme de pays. Dans cette optique, le plan d'évaluation, fondé sur une combinaison d'évaluations des réalisations, des projets et de questions thématiques, favorisera les améliorations et le respect du principe de responsabilité, ce qui permettra de générer des connaissances. Bien que le bureau de pays ait des normes de qualité rigoureuses, davantage d'efforts permettront une meilleure utilisation des évaluations, fondée sur la participation du pays et l'appropriation nationale. Les évaluations conjointes et les études d'impact faites avec divers partenaires seront privilégiées. Les résultats de ces évaluations seront intégrés dans les évaluations effectuées dans le cadre du PNUAD.

32. Le programme de recherche de 2016-2020 sera en rapport direct avec les réalisations escomptées et portera sur les questions suivantes : le développement humain et les jeunes dans les territoires et la réduction des écarts et des inégalités; les difficultés rencontrées par l'État en ce qui concerne la planification du développement, la fonction publique, la transparence et la responsabilité; l'évolution possible du climat pour la période 2050-2100; les facteurs de vulnérabilité du pays, la résilience et les progrès accomplis, d'un point de vue multidimensionnel; et les rapports de force sous l'angle de la problématique homme femme. Le PNUD collaborera avec les autres organismes des Nations Unies, fera des travaux de recherche avec des universités, des centres de recherche et des groupes de réflexion; aura des échanges avec des personnalités du monde universitaire et des représentants des différents domaines dans les espaces de dialogue technique et politique; et resserrera les liens entre ses bureaux de la région.

33. Le plan d'évaluation et le programme de recherche seront régulièrement revus afin de garantir leur utilité du point de vue de la gestion du programme.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour El Salvador (2016-2020)

Priorité ou objectif du pays : (i) accroître la sécurité des citoyens; (ii) garantir graduellement l'accès des Salvadoriens aux soins de santé de base; (iii) accélérer les progrès vers une société intégrée ne faisant pas de laissés pour compte; et (iv) garantir graduellement l'accès des Salvadoriens à un logement convenable dans un quartier convenable, ainsi qu'aux avantages qui en découlent				
Réalisation 1 visée par le PNUAD : la population jouit d'un accès universel et équitable à des biens et services de base de qualité				
Réalisation 3 du plan stratégique 2014-2107 : les pays se dotent d'institutions renforcées pour assurer progressivement l'accès universel aux services de base				
Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	**Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable**	**Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)**	**Principaux partenaires ou cadres de partenariat**	**Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)**
Indicateur de réalisation : taux de pauvreté multidimensionnelle (ménages dirigés par une femme ou par un homme) **Niveau de référence :** 2013 : 39,1 %* (ménage dirigé par une femme : 37,1 %, ménage dirigé par un homme : 40,2 %) **Niveau cible :** 29,1 % (ménage dirigé par une femme : 27,1 %, ménage dirigé par un homme : 30,2 %) *chiffres provisoires **Indicateur de réalisation :** taux de victimisation ventilé par sexe **Niveau de référence :** 2014 : 21,6 % (femmes : 17,9 %; hommes : 25,9 %) **Niveau cible :** 16,6 % (femmes : 12,9 %; hommes : 20,9 %) **Indicateur de réalisation :** dépenses sociales publiques par habitant **Niveau de référence :** 2012 : 564,2 dollars **Niveau cible :** 700 dollars	**Source :** enquête polyvalente sur les ménages **Fréquence :** semestrielle **Entités responsables :** Secrétariat d'État technique et de la planification *(Secretaría Técnica y de Planificación de la Presidencia* (STPP); Direction générale des statistiques et du recensement (*Dirección General de Estadísticas y Censos*) (DIGESTYC) **Source :** enquête d'évaluation annuelle, Instituto Universitario de Opinión Pública **Fréquence :** annuelle **Entités responsables :** Université d'Amérique centrale Jose Simeon Cañas, Instituto Universitario de Opinión Pública **Source :** STPP **Fréquence :** annuelle **Entités responsables :** STPP	**1. Les institutions publiques sélectionnées améliorent leur plan d'investissement et leurs capacités de mise en œuvre à l'échelle locale et nationale** Indicateur : investissement public réalisé, en pourcentage Niveau de référence : 2014 : 56,25% Niveau cible : 70 % **2. Institutions ciblées disposant de moyens de gestion efficaces, rentables et transparents** Indicateur : nombre d'institutions disposant de nouveaux systèmes de gestion et de collecte de données Niveau de référence : 1 (2013 : STPP-projet de système de gestion pour la gouvernance) Niveau cible : 5 Indicateur : nombre de lois réformées pour une meilleure gestion publique Niveau de référence : 0 Niveau cible : 2 Indicateur : progrès réalisés dans l'application d'un système à indicateurs pour la planification du développement à l'échelle municipale Niveau de référence : 2014 : aucun Niveau cible : système en cours d'application **3. Institutions du domaine de la sécurité et de la justice pénale disposant de capacités accrues de mettre en place une procédure basée sur les preuves et une réponse efficace à la violence**	STPP; Ministère des travaux publics, du transport, du logement et de l'urbanisation; fonds d'investissement social pour le développement local; Ministère des affaires étrangères; Commission exécutive portuaire autonome; Autorité nationale des aqueducs et du réseaux d'égouts; Ministère de la justice et de la sécurité publique; Ministère de l'économie; Ministère du travail et de la prévision sociale; Ministère de la santé publique; mécanismes de coordination du pays; Ministère de l'éducation; institut salvadorien pour la sécurité sociale; institut salvadorien pour la qualité de vie des professeurs; Ministère du travail et de l'aide sociale; Ministère des finances; fonds de protection des blessés et des invalides; système judiciaire; le Ministre de la justice; Procureur général de la République; avocat	**Ressources ordinaires : 352 000 dollars** **Autres ressources : 188 352 000 dollars (Gouvernement: 183 744 000 dollars Tierces parties : 4 608 000 dollars)**

		Indicateur : réformes du cadre général et judiciaire favorisant l'efficacité et la coordination des mesures de sécurité et du système judiciaire Niveau de référence : 2015 : aucun Niveau cible : réformes adoptées Indicateur : progrès réalisés dans l'application du système intégré de statistiques du Ministère de la justice et de la sécurité publique Niveau de référence : 2014 : aucun Niveau cible : système intégré de statistiques élaboré et appliqué **4. Population dans les municipalités prioritaires disposant de mécanismes institutionnels de prévention de la violence et d'un système de prise en charge et de protection des victimes** Indicateur : nombre de cas (ventilés par sexe et par âge) pris en charge par les organes de prévention locaux Niveau de référence : 0 Niveau cible : 40 000 cas (25 % de femmes, 30 % âgées de moins de 18 ans) Indicateur : jeunes âgés de 16 à 29 ans déscolarisés et sans emploi dans 50 municipalités sélectionnées, en pourcentage (ventilé par sexe) Niveau de référence : femmes : 60 %; hommes : 30 % d'hommes Niveau cible : femmes : 40 %; hommes : 20 % Indicateur : nombre de municipalités élaborant des programmes de prévention et de protection des victimes de violence Niveau de référence : 0 Niveau cible : 17 **5. Victimes de violence disposant de moyens institutionnels garantissant l'accès à la justice** Indicateur : nombre de mécanismes spécialisés dont les femmes disposent pour recourir à la justice Niveau de référence : 2015 : aucun Niveau cible : 1 Indicateur : nombre de cas de violence à l'encontre d'une femme auxquels servent les mécanismes spécialisés Niveau de référence : 2015 : 0 Niveau cible : 500 Indicateur : homicides, fémicides et viols faisant l'objet d'une procédure judiciaire, en pourcentage Niveau de référence : total : 21 % (homicides : 15 %;	de la défense des droits de l'hommes; Assemblée législative; municipalités; organisations dépendantes de l'association pour le développement économique local; syndicats; entreprises; groupes de réflexions; universités; organisations libérales; églises; médias; organismes des Nations Unies; partenaires de coopération.	

		fémicides : 37 %; viols : 27 %) Niveau cible : 30 % (homicides : 24 %; fémicides : 46 %; viols : 36 %)		
Priorité ou objectif du pays : stimuler l'économie nationale afin de créer des perspectives et d'apporter la prospérité aux ménages, aux entreprises et au pays en général				
Réalisation 2 visée par le PNUAD : la population a davantage de possibilités d'accès à des emplois décents et à des moyens de subsistance durables, ce qui contribue à une croissance productive et profitant à tous				
Réalisation 1 du plan stratégique 2014-2017 : la croissance et le développement profitent à tous et sont durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus				
Indicateur : taux d'emplois décents (ventilé par sexe et origine géographique), en pourcentage **Niveau de référence :** 2013 : 24,6 (zones rurales : 7,5, zones urbaines : 33,4; femmes : 23,5, hommes : 25,3*) **Niveau cible :** 33,0 (zones rurales : 10,0; zones urbaines : 44,3; femmes : 31,5; hommes : 33,9) * un indice ventilé par âge sera créé. **Indicateur :** nombre d'hectares de zones écosystémiques dont les ressources naturelles sont gérées de manière viable **Niveau de référence :** 500 000 **Niveau cible :** 550 000 **Indicateur :** part des énergies durables dans le bouquet énergétique **Niveau de référence :** 60 % (2013) **Niveau cible :** 75 %	**Fréquence :** annuelle **Source :** estimations basées sur l'enquête polyvalente sur les ménages **Entités responsables :** Ministère de l'économie/DIGESTYC **Fréquence :** tous les quatre ans **Source :** rapports du Ministère de l'environnement et des ressources naturelles et du Ministère de l'agriculture et de l'élevage **Entités responsables :** Ministère de l'environnement et des ressources naturelles et Ministère de l'agriculture et de l'élevage **Fréquence :** annuelle **Source :** rapports du Conseil national sur l'énergie **Entité responsable :** Conseil national sur l'énergie	**1. Territoires ciblés enregistrant une reprise grâce à la mise en œuvre de politiques gouvernementales et d'initiatives économiques** Indicateur : nombre ventilé par sexe d'emplois crées Niveau de référence : 2014 : 1 405 (hommes : 536; femmes : 869) Niveau cible : 11 405 (hommes : 4 536; femmes : 6 869) Indicateur : nombre de politiques concernant l'économie et l'emploi mises en œuvre Niveau de référence : 2014 : 3 Niveau cible : 5 **2. Les unités et entreprises de production de secteurs cibles élargissent leur accès aux marchés, favorisant l'inclusion des femmes et des jeunes** Indicateur : nombre d'unités de production liées à des chaînes de production Niveau de référence : 2014 : 32 Niveau cible : 132 Indicateur : unités de production dirigées par des femmes et des jeunes faisant partie de chaînes de production, en pourcentage Niveau de référence : à déterminer Niveau cible : 50 % Indicateur : nombre d'entreprises à discrimination positive employant des femmes et des jeunes Niveau de référence : à déterminer Niveau cible : 5 Indicateur : unités de production rapportant une croissance supérieure à 15 % dans les volumes des ventes Niveau de référence : 2014 : 60 % Niveau cible : 80 %	Cabinet du Gouverneur, Ministère des affaires étrangères; STPP; Ministère de l'économie; Ministère du tourisme; Ministère de l'agriculture et de l'élevage; Ministère de l'environnement et des ressources naturelles; Commission nationale pour les micro et les petites entreprises; municipalités; chambre du commerce et de l'industrie salvadorienne; associations pour le développement local; organisations d'entreprises; groupes de réflexion; universités; syndicats; organisations libérales; églises; médias; organismes des nations Unies; partenaires de coopération	**Ressources ordinaires : 300 000 dollars** **Autres ressources : 50 660 000 dollars (Gouvernement: 11 610 000 dollars Tierces parties : 39 050 000 dollars)**

		3. Unités de production ciblées augmentant leurs capacités de production, utilisant des technologies écologiquement viables et générant des moyens de subsistance pour les femmes et les jeunes Indicateur : associations de producteurs renforçant leurs capacités de gestion et d'organisation, en pourcentage Niveau de référence : 0 Niveau cible : 25 % Indicateur : producteurs des zones prioritaires utilisant des technologies agricoles durables, en pourcentage Niveau de référence : à déterminer Niveau cible : 70 % Indicateur : nombre de microentreprises rurales dirigées par des femmes et des jeunes vivant en zones rurales Niveau de référence : 0 Niveau cible : 130 **4. Les conditions pour l'autonomisation économique des femmes ont été améliorées** Indicateur : nombre d'unités de production et d'entreprises respectant l'égalité des sexes certifiées Niveau de référence : 2015 : 0 Niveau cible : 15 Indicateur : augmentation de l'embauche de femmes dans les entreprises cibles, en pourcentage Niveau de référence : 0 % Niveau cible : 10 % Indicateur : nombre d'organes de l'État ayant adopté le label « égalité des sexes » Niveau de référence : 2015 : 0 Niveau cible : 3 Indicateur : progrès réalisés dans l'application d'un système national de prise en charge Niveau de référence : 2015 : aucun Niveau cible : un système de prise en charge en cours d'application **5. Système de comptabilité nationale révélant le travail productif non rémunéré** Indicateur : progrès réalisés dans l'intégration de comptes satellites de travail productif non rémunéré dans la comptabilité nationale Niveau de référence : 2015 : aucun Niveau cible : comptabilité nationale comprenant des comptes satellites		

		6. Prise de mesures en vue d'une utilisation fiable, durable et rentable de l'énergie Indicateur : tonnes de gaz à effet de serre évitées Niveau de référence : 2014 : 42 000 Niveau cible : 200 000 Indicateur : nombre d'entités appliquant des mesures de développement à faible émission de carbone Niveau de référence : 2015 : 0 Niveau cible : 20 **7. Solutions de préservation et utilisation durable de la diversité biologique et d'entretien des services fournis par les écosystèmes** Indicateur : nombre d'accords interinstitutionnels pour la préservation de la diversité biologique, la gestion et le suivi des zones protégées et humides Niveau de référence : 2014 : 40 Niveau cible : 70 **8. Les secteurs-clés ont renforcé leurs capacités de bénéficier du fonds pour le climat** Indicateur : nombre d'entités (publiques et privées) disposant de mécanismes d'accès, de mise en œuvre, de suivi, de rapport et de vérification du fonds pour le climat Niveau de référence : 2015 : 0 Niveau cible : 20 Indicateur : nombre de propositions de financement pour le changement climatique géré nationalement ou internationalement Niveau de référence : 2015 : 2 Niveau cible : 5		

Priorité ou objectif du pays : devenir un État plus soucieux d'assurer la concorde, de répondre aux besoins des citoyens et d'obtenir des résultats

Réalisation 3 visée par le PNUAD : de nouveaux accords nationaux sont conclus, ce qui permet aux Salvadoriens, en particulier ceux qui sont vulnérables ou exclus, de jouir pleinement de leurs droits

Réalisation 2 du plan stratégique 2014-2017 : il est répondu aux attentes des citoyens en ce qui concerne la liberté d'expression, le développement, l'état de droit et le respect du principe de responsabilité, grâce à des systèmes de gouvernance démocratique plus solides

Indicateur : indice de confiance relatif aux institutions **Niveau de référence :** 2012 : 58,2 **Niveau cible :** 60	**Source :** enquêtes du *Latin American Public Opinion Project* **Fréquence :** tous les deux ans **Entité responsable :** Vanderbilt University	**1. Mécanismes de dialogue participatifs, transparents et efficaces et procédures établies pour les priorités locales et nationales** Indicateur : nombre d'espaces de dialogue sur les politiques gouvernementales en place à l'échelle locale et nationale Niveau de référence : 2014 : 1 (national)	Gouvernement et département de la communication; STPP; secrétariat à la participation citoyenne, la transparence et la lutte contre la corruption; Ministères	**Ressources ordinaires : 1 000 000 dollars** **Autres ressources : 9 300 000 dollars (Gouvernement)**

Indicateur : taux de participation des citoyens aux élections, ventilé par sexe, en pourcentage **Niveau de référence :** 2014 : 59,4 % (hommes : 57 %; femmes : 62 %) **Niveau cible :** élections présidentielles de 2019 : 70 % **Indicateur :** femmes occupant un poste dans la fonction publique, en pourcentage **Niveau de référence : 2015 :** Assemblée législative : 32 % Municipalités : 11 % Femmes membres du conseil d'administration : 11,4 % Femmes membres permanents du Conseil municipal : 25 % **Niveau cible :** Assemblée législative : 35 % Municipalités : 30 % Femmes membres du conseil d'administration : 20 % Femmes membres permanents du Conseil municipal : 30 % **Indicateur : i**ndice de perception de la corruption **Niveau de référence :** 2014 : 3,5 /10 **Niveau cible :** 3,9/10	**Source :** Tribunal électoral suprême et Assemblée législative **Fréquence :** à chaque scrutin **Entité responsable :** Tribunal électoral suprême **Source :** Tribunal électoral suprême et Assemblée législative **Fréquence :** à chaque scrutin **Entité responsable :** Tribunal électoral suprême **Source :** *Transparency International* **Fréquence :** annuelle **Entité responsable :** *Transparency International*	Niveau cible : 20 (national : 5; local : 15) Indicateur : nombre de secteurs de la société civile représentés dans les espaces de dialogue Niveau de référence : 2014 : 5 (Gouvernement, entreprises privées, universités, syndicats, mouvements sociaux) Niveau cible : 8 (jeunes, femmes, LGBTI) **2. Mécanismes en place visant à générer et partager des connaissances concernant les solutions de développement** Indicateur : preuve d'utilisation de l'indice de développement humain et formulations de propositions dans les débats et les instruments politiques Niveau de référence : 2014 : rapport national sur le développement humain de 2013; rapport régional sur le développement humain de 2009, rapport global sur le développement humain de 2014 (abondamment cité dans le programme de développement quinquennal pour 2014-2019) Niveau cible : le rapport national de 2016 sur le développement humain sert de référence dans les espaces de dialogue sur les politiques nationales **3. L'organisme principal de gestion électoral a renforcé les capacités de garantir des élections libres et régulières** Indicateur : part de la population accordant une grande confiance au Tribunal électoral suprême, ventilée par sexe Niveau de référence : 2015 : 21 % (femmes : 54 %; hommes : 46 %) Niveau cible : 40 % (femmes : 52 %; hommes : 48 %) **4. Les femmes participent davantage et occupent une place plus importante en politique et dans le domaine public** Indicateur : nombre de cadres généraux encourageant la participation des femmes en politiques et dans le domaine public Niveau de référence : 2014 : 1 Niveau cible : 3 Indicateur : progrès réalisés dans le développement d'un système d'indicateurs régionaux permettant un suivi de la participation des femmes en politique Niveau de référence : 2015 : aucun Niveau cible : système d'indicateurs régionaux adapté à un usage à l'échelle nationale	compétents en matière d'économie, de sécurité et d'aide sociale; Cour suprême; Assemblée législative; parquet général; avocat de la défense des droits de l'homme; Bureau du Ministre de la justice; institut pour l'accès à l'information publique; le tribunal de la déontologie gouvernementale; institut pour l'émancipation des femmes; secrétariat à l'intégration sociale; institut médico-légal; municipalités; associations d'entreprises et de la société civile; groupes de réflexion; organisations de femmes; universités; syndicats; organisations de professions libérales; églises; médias; organismes des Nations Unies; partenaires du développement	

		Indicateur : nombre de femmes dirigeantes formées sur les questions relatives à l'engagement et la participation en politique Niveau de référence : 2014 : 500 Niveau cible : 1 000		
Priorité ou objectif du pays : créer une économie respectueuse de l'environnement et une société résiliente face aux conséquences des changements climatiques				
Réalisation 4 visée par le PNUAD : les Salvadoriens en général, et ceux qui sont vulnérables ou exclus en particulier, sont plus résilients face aux catastrophes, à la dégradation de l'environnement et aux effets néfastes des changements climatiques				
Réalisation 5 du plan stratégique 2014-2017 : les pays sont à même de réduire les risques de conflit et de catastrophe naturelle, notamment ceux liés aux changements climatiques				
Indicateur : nombre de victimes de catastrophes liées au climat sur 100 000 personnes **Niveau de référence :** 2013 : 0,59/100 000 **Niveau cible :** 0,49/100 000 **Indicateur :** position d'El Salvador dans le classement d'indice des risques climatiques mondiaux (indice mondial de risque) **Niveau de référence :** 8e (2014) **Niveau cible :** 16e	**Source :** indice climatique de risque global **Fréquence :** annuelle **Entité responsable :** Germanwatch **Source :** indice mondial de risque **Fréquence :** annuelle **Entités responsables :** Institut pour l'environnement et la sécurité humaine (Université des Nations Unies)	**1. Les municipalités ciblées et les acteurs locaux renforcent leurs capacités de reprise après un sinistre** Indicateur : nombre de municipalités intégrant la reprise après un sinistre dans la gestion du risque et les plans de protection civile Niveau de référence : 2014 : 3 Niveau cible : 15 Indicateur : femmes siégeant aux comités de protection civile au niveau communautaire, en pourcentage Niveau de référence : 2014 : femmes : 60 %; hommes : 40 % Niveau cible : femmes : 60 %; hommes : 40 % Indicateur : femmes qui renforcent leurs capacités de gestion du risque et améliorent la résilience à l'échelle municipale Niveau de référence : 2014 : femmes : 30 %; hommes : 70 % Niveau cible : femmes : 50 %; hommes : 50 % **2. Les capacités institutionnelles ont été renforcées afin d'améliorer la résilience dans les villes et les communautés** Indicateur : nombre d'institutions et de municipalités ayant adopté des mesures pour le développement de la résilience Niveau de référence : 2014 : 1 institution (Ministère des travaux publics); 2 municipalités (San Salvador et Santa Tecla) Niveau cible : 8 institutions et 8 municipalités. **3. Partenariats intersectoriels créés à l'échelle locale et nationale pour améliorer l'adaptation au changement climatique et la réduction des risques de catastrophe** Indicateur : nombre d'accords locaux et nationaux visant à encourager et renforcer l'adaptation de l'architecture aux	Cabinet en charge de la viabilité environnementale et la vulnérabilité; Ministère de l'administration locale et du développement territorial; Ministère de l'environnement et des ressources naturelles; Ministère de l'agriculture et de l'élevage; Ministère des affaires étrangères; Ministère des travaux publics; Ministère du tourisme; secrétariat d'État pour les questions de vulnérabilité; STPP; municipalités; Union des municipalités de la République d'El Salvador; institut pour le développement municipal; organisations de la société civile et des entreprises; groupes de réflexion; universités; organisations de professions libérales; médias; organismes des Nations Unies; partenaires de développement	**Ressources ordinaires : 212 000 dollars**

		changements climatiques et à la réduction de risques de catastrophe Niveau de référence : 2014 : 2 Niveau cible : 8 **4. Les institutions cibles disposent de données de qualité pour la prise de décision concernant les changements climatiques, la réduction des risques de catastrophe et le développement local** Indicateur : nombre de produits axés sur le savoir créés en matière de changement climatique, réduction des risques de catastrophe et développement local en tenant compte de la problématique hommes-femmes Niveau de référence : 2014 : 5 Niveau cible : 15		